



Caen, le 19 novembre 1999

Plan d'Occupation des Sols

ZONE DE CARRIÈRES

Souterraines et à ciel ouvert.

Le site de la Ville de Caen peut être géologiquement divisé en deux types de terrains, d'une part une large vallée d'un kilomètre de largeur constituée de terrains alluvionnaires (vases - tourbes - argiles - graves) traversant l'agglomération d'Ouest en Est, et d'autre part encadrant cette vallée, de vastes plateaux calcaires bathoniens du jurassique, tantôt recouverts de limons, tantôt affleurants sur les bords de la vallée de l'Ome.

Ces zones calcaires représentent plus des deux tiers de la superficie de la Ville de Caen, et ont donné lieu depuis le 11^{ème} siècle à de très nombreuses et importantes exploitations de carrières à ciel ouvert et souterraines.

Sur le territoire actuel de la Ville de Caen, 15 millions de mètres cubes de pierre ont été extraits, répartis pour moitié en exploitations à ciel ouvert et souterraines. La partie la plus noble des matériaux extraits, dite "PIERRE DE CAEN" a connu un essor considérable à partir du 11^{ème} siècle, l'extraction ayant perduré jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

Outre son utilisation locale et régionale, la "PIERRE DE CAEN" a été exportée massivement principalement vers l'Angleterre, mais aussi en Belgique et Allemagne.

Ces carrières exploitées à l'époque à l'extérieur des lieux d'habitation, se situent maintenant dans des zones urbaines.

Bien des carrières à ciel ouvert ont été remblayées partiellement ou totalement, de même certaines carrières souterraines dont les accès avaient été bouchés en fin d'extraction se sont trouvées "oubliées".

La Ville de Caen a donc été amenée à recenser de façon aussi systématique que possible les carrières à ciel ouvert et souterraines. Pour se faire des campagnes géophysiques par la méthode microgravimétrique et sondages ont été menées. Ces études ont permis de définir des zones signalées ou présumées de carrières souterraines et à ciel ouvert dans lesquelles des prescriptions spéciales doivent être prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, notamment au niveau de projets de construction ou d'extension de l'existant.

De nombreux incidents de sols, dus à la présence de carrières souterraines, ont été recensés depuis plusieurs dizaines d'années, la majorité de ces incidents se situant dans le secteur carrié CALIX - ST JEAN EUDES (carrières du 14^{ème} et 15^{ème} siècle). Dans ce secteur la Ville de Caen a pris, du fait de la présence de carrières souterraines dangereuses, des arrêtés de péril sur les terrains exposés. En dehors des zones de carrières définies sur les documents peuvent exister des carrières isolées de faible superficie.

Du fait de la forte proportion des risques carriés, ce secteur de la Ville a été classé en zone UW. Il est donc protégé de toutes implantations susceptibles de mettre en péril l'état des lieux et de compromettre un aménagement futur par comblement des carrières souterraines.

Les zones signalées ou présumées d'anciennes carrières souterraines sont identifiées aux documents graphiques par un indice "w". Dans ces zones ou secteurs, la réalisation de constructions ou d'installations ainsi que la surélévation, l'extension ou la modification de bâtiments existants sont subordonnés à la justification par le pétitionnaire de la stabilité des constructions projetées au regard de leur nature et de leur importance ainsi que de la prévention de tout risque d'éboulement ou d'affaissement.

